

N° 232 /PR/MISDN/DAI-P. ANNEE 1966

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

AMPLIATIONS:

ORIGINAL. I
JORD. I
DAI. 4
PR. IO
SGG. IO
HFPT. I
HFAE. I
MENJS. I
DP. 2
DGF. 5
TRESOR. I
DI. I
PREF.NORD-E.I
S/P.KANDI. I
INTERESSE. I

VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;
VU le Décret n°144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
VU le Décret n°304-PC-DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité ;
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Défense Nationale ,

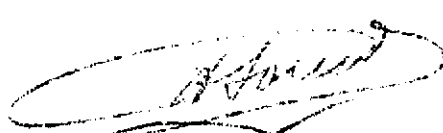
D E C R E T E :

ARTICLE 1°- M. NEKIRE Michel, Instituteur adjoint, est nommé adjoint au Sous-Préfet de Kandi.

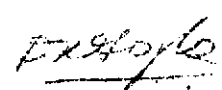
ARTICLE 2°- Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./.-

COTONOU, le 26 MAI 1966

Par le Président de la République,
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Défense Nationale


Général Christophe SOGLO.

VU:
Le Ministre des Finances et des Affaires Economiques,


Nicéphore SOGLO.

Lt. Colonel Ph. AHO.